

Plan d'action pour le milieu marin					
Manche-mer du Nord		Mers Celtiques		Golfe de Gascogne	
Objectifs environnementaux					
Document de travail – Mai 2012		Document de consultation - juin 2012		Document de consultation - juin 2012	
<p>Les objectifs environnementaux proposés ci-après sont issus d'une réflexion menée au sein de chacune des sous-régions marines selon un processus comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cadrage méthodologique national via un guide méthodologique destiné aux préfets coordonnateurs, réalisé par la direction de l'eau et de la biodiversité ; - une analyse des enjeux écologiques issus de l'évaluation initiale dans la perspective d'atteindre le bon état écologique ; - une phase d'association des parties prenantes par façade (réunions techniques, contributions écrites des parties prenantes) ; - un travail de mise en cohérence entre sous-régions marines et avec les États membres de l'Union européenne partageant chaque sous-région marine ; - la prise en compte des réglementations et politiques existantes (par exemple les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE). <p>Des objectifs opérationnels, prenant en compte les enjeux économiques et sociaux, seront élaborés dans le même temps que le programme de mesures. Le travail d'élaboration de ces objectifs opérationnels et du programme de mesures tiendra compte des contributions des parties prenantes collectées lors de cette première phase d'association.</p> <p>Les objectifs environnementaux ci-dessous sont classés selon les descripteurs du bon état écologique définis par la directive cadre « stratégie pour le milieu marin ».</p>					
DESCRIPTEUR 1					
La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Sauvegarder les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème		Protéger les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème		Protéger les habitats et espèces ayant un rôle clé dans l'écosystème	
Protéger les espèces et habitats rares ou menacés		Protéger les espèces et habitats rares ou menacés		Protéger les espèces et habitats rares ou menacés	
Préserver durablement les espèces et les habitats ayant un enjeu écologique dans un espace donné	Maintenir en bon état de conservation les espèces et habitats d'intérêt communautaire				
Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)		Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)		Préserver durablement les espèces et habitats communs à l'échelle de la SRM (y compris leurs fonctionnalités)	
DESCRIPTEUR 2					
Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Limiter les risques d'introduction et de dissémination des espèces non-indigènes		Limiter l'introduction accidentelle et la dissémination d'espèces non indigènes		Limiter l'introduction accidentelle et la dissémination d'espèces non indigènes	
		Maitriser l'introduction volontaire d'espèces non indigènes (en vue de l'élevage) dans le respect de l'équilibre des écosystèmes		Maitriser l'introduction volontaire d'espèces non indigènes (en vue de l'élevage) dans le respect de l'équilibre des écosystèmes	
Réduire les impacts des espèces non-indigènes invasives		Réduire les impacts des espèces non indigènes invasives, si possible et pertinent		Réduire les impacts des espèces non indigènes invasives, si possible et pertinent	
DESCRIPTEUR 3					
Les populations de tous les poissons et crustacés [mollusques] exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
	Préserver les stocks en bon état		Préserver les stocks en bon état		Préserver les stocks en bon état
Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités	Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état	Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités - dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches / du respect des écosystèmes	Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état	Maintenir ou atteindre le bon état des stocks exploités - dans le cadre d'une approche écosystémique des pêches / du respect des écosystèmes	Améliorer l'état des stocks en mauvais état en vue de l'atteinte du bon état
	Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état		Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état		Permettre la reconstitution des stocks des espèces en très mauvais état en vue de l'atteinte du bon état
DESCRIPTEUR 4					
Tous les éléments constituant le réseau trophique marin, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et en diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien total de leurs capacités reproductives.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Préserver la structure et la dynamique du réseau trophique	limiter les perturbations de la production primaire Préserver les maillons clés de la chaîne trophique : espèces fourrages, benthos, filtreurs, plancton Préserver les prédateurs supérieurs de la chaîne trophique (top prédateurs)	Préserver la structure et le fonctionnement du réseau trophique		Préserver la structure et le fonctionnement du réseau trophique	
DESCRIPTEUR 5					
L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond est réduite au minimum.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation		Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation		Préserver les zones peu ou pas impactées par l'eutrophisation	
Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin	Poursuivre la réduction des pollutions ponctuelles des collectivités, des industries et de l'agriculture afin de prendre en compte les objectifs fixés sur le milieu récepteur Renforcer la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et limiter leur transfert au milieu aquatique Réduire les apports d'azote atmosphérique (Nox) d'origine agricole, urbaine, industrielle et dues au trafic maritime et terrestre Renforcer la réduction des apports sur les zones d'eutrophisation avérées (en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs OSPAR)			Réduire significativement les apports excessifs en nutriments dans le milieu marin	Poursuivre voire renforcer la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (agricoles, des collectivités, industrielles) Renforcer la réduction des apports sur les zones d'eutrophisation avérées (cf évaluation initiale) Identifier et réduire les sur-enrichissements en nutriments ayant des impacts sur les coquillages
DESCRIPTEUR 6					
Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clé dans l'écosystème		Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clé dans l'écosystème		Préserver les habitats benthiques, notamment ceux ayant un rôle clé dans l'écosystème	
Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes		Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes		Réduire les impacts sur les fonds marins affectant l'état et le fonctionnement des écosystèmes	
DESCRIPTEUR 7					
Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques, notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clé dans l'écosystème		Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clé dans l'écosystème		Préserver les zones peu ou pas impactées par une modification permanente des processus hydrographiques notamment celles accueillant des habitats ayant un rôle clé dans l'écosystème	
Réduire les pressions ayant un impact négatif sur les habitats et leurs fonctionnalités				Réduire les pressions ayant un impact sur les habitats et leurs fonctionnalités	
DESCRIPTEUR 8					
Le niveau de concentration des contaminants dans le milieu ne provoque pas d'effets dus à la pollution					

Plan d'action pour le milieu marin					
Manche-mer du Nord		Mers Celtiques		Golfe de Gascogne	
Objectifs environnementaux					
Document de travail – Mai 2012		Document de consultation - juin 2012		Document de consultation - juin 2012	
<p>Les objectifs environnementaux proposés ci-après sont issus d'une réflexion menée au sein de chacune des sous-régions marines selon un processus comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un cadrage méthodologique national via un guide méthodologique destiné aux préfets coordonnateurs, réalisé par la direction de l'eau et de la biodiversité ; - une analyse des enjeux écologiques issus de l'évaluation initiale dans la perspective d'atteindre le bon état écologique ; - une phase d'association des parties prenantes par façade (réunions techniques, contributions écrites des parties prenantes) ; - un travail de mise en cohérence entre sous-régions marines et avec les États membres de l'Union européenne partageant chaque sous-région marine ; - la prise en compte des réglementations et politiques existantes (par exemple les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux – SDAGE). <p>Des objectifs opérationnels, prenant en compte les enjeux économiques et sociaux, seront élaborés dans le même temps que le programme de mesures. Le travail d'élaboration de ces objectifs opérationnels et du programme de mesures tiendra compte des contributions des parties prenantes collectées lors de cette première phase d'association.</p> <p>Les objectifs environnementaux ci-dessous sont classés selon les descripteurs du bon état écologique définis par la directive cadre « stratégie pour le milieu marin ».</p>					
milieu marin, afin de limiter l'impact biologique et chimique (ou le risque significatif) sur les écosystèmes marins	Réduire ou supprimer à la source les apports continentaux de contaminants d'origine industrielle, urbaine et agricole	Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient chroniques ou accidentels	Réduire ou supprimer les apports de contaminants à la source	Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient chroniques ou accidentels	Réduire ou supprimer les apports de contaminants à la source
	Limiter les transferts de contaminants vers et au sein du milieu marin		Limiter les transferts de contaminants vers et au sein du milieu marin		Limiter les transferts de contaminants vers et au sein du milieu marin
DESCRIPTEUR 9					
Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation communautaire ou les autres normes applicables.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter l'impact (ou le risque significatif) des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels impactants	Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Améliorer la qualité microbiologique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine
	Réduire les rejets diffus impactants		Réduire les rejets diffus pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine		Réduire les rejets diffus pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine
Améliorer la qualité chimique des eaux pour limiter l'impact (ou le risque significatif) des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels impactants	Améliorer la qualité chimique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Améliorer la qualité chimique des eaux, pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine	Réduire les rejets ponctuels pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine
	Réduire les rejets diffus impactants		Réduire les rejets diffus pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine		Réduire les rejets diffus pour limiter le risque significatif d'impact des contaminants dans les produits de la mer sur la santé humaine
DESCRIPTEUR 10					
Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral	Réduire les quantités de déchets acheminés par les fleuves	Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral		Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral	
	Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant sur le littoral				
	Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant en mer				
	Réduire la production de déchets par les usages et les activités s'exerçant en mer				
Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin		Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin	en particulier sur les zones de fortes accumulations	Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin	en particulier sur les zones de fortes accumulations
Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats		Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats		Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats	
DESCRIPTEUR 11					
L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin.					
<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Objectifs particuliers</i>
Limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustique des espèces & Préserver les habitats fonctionnels de toutes perturbations sonores	Maintenir les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces	Limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustiques des espèces	Limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces	Limiter les pressions qui impactent les capacités de détection et de communication acoustiques des espèces	Limiter les émissions impulsives à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces
	Maintenir les émissions continues à un niveau n'ayant pas un impact significatif sur les espèces	Préserver les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur les espèces qui les fréquentent	Adapter les pressions / les émissions sous marines aux exigences de vie et de reproduction de la faune	Préserver les habitats fonctionnels des perturbations sonores ayant un impact significatif sur les espèces qui les fréquentent	Adapter les pressions / les émissions sous marines aux exigences de vie et de reproduction de la faune